



**PRÉFET
DE VAUCLUSE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Direction départementale
de l'emploi, du travail
et des solidarités**

Arrêté

Portant modification de la désignation des représentants de l'administration et du personnel au sein du conseil médical en formation plénière compétent à l'égard des agents du centre communal d'actions sociales de la ville d'Avignon.

LE PRÉFET DE VAUCLUSE
CHEVALIER DE LA LÉGION D'HONNEUR
CHEVALIER DE L'ORDRE DU MÉRITE

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale ;

Vu la loi n°2012-347 du 12 mars 2012 relative à l'accès à l'emploi titulaire et à l'amélioration des conditions d'emploi des agents contractuels dans la fonction publique, à la lutte contre les discriminations et portant diverses dispositions relatives à la fonction publique ;

Vu le décret n°87-602 modifié du 30 juillet 1987 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale et relatif à l'organisation des conseils médicaux, aux conditions d'aptitude physique et au régime des congés de maladie des fonctionnaires territoriaux, et notamment son article 4,

Vu le décret n° 95-1018 du 14 septembre 1995 fixant la répartition des fonctionnaires territoriaux en groupes hiérarchiques ;

Vu le décret n°2022-350 du 11 mars 2022 relatif aux conseils médicaux dans la fonction publique territoriale ;

Vu le décret du 14 février 2024 publié au journal officiel le 15 février 2024 portant nomination de Monsieur Thierry SUQUET en qualité de préfet de Vaucluse ;

Vu l'arrêté interministériel du 04 août 2004 relatif aux commissions de réforme des agents de la fonction publique territoriale et de la fonction publique hospitalière ;

Vu l'arrêté du 22 mars 2021 portant nomination de madame Christine MAISON, inspectrice de classe exceptionnelle de l'action sanitaire et sociale, en qualité de directrice départementale de l'emploi du travail et des solidarités de Vaucluse ;

Vu l'arrêté du 31 mars 2021 portant organisation de la direction départementale de l'emploi du travail et des solidarités de Vaucluse ;

Vu l'arrêté du 1^{er} avril 2025 donnant délégation de signature à Madame Christine MAISON, directrice départementale de l'emploi, du travail et des solidarités de Vaucluse ;

Vu la circulaire interministérielle du 30 juillet 2012 relative à la mise en œuvre de l'article 113 de la loi n°2012-347 du 12 mars 2012 ;

Considérant l'arrêté n°2025-287 du 28 avril 2025 du centre communal d'actions sociales de la ville d'Avignon portant modification des représentants de l'administration et du personnel siégeant au conseil médical en formation plénière.

Sur proposition de la Secrétaire générale de la préfecture,

ARRÊTE :

Article 1^{er} : L'arrêté préfectoral du 18 avril 2023 est abrogé.

Article 2 : Sont désignés en qualité de représentants de l'administration et du personnel au sein du Conseil médical en formation plénière compétent à l'égard des agents du CCAS d'Avignon :

A) REPRÉSENTANTS DE L'ADMINISTRATION :

Titulaires :

- Madame Cécile HELLE
- Madame Anne-Catherine LEPAGE

Suppléants :

- Monsieur Claude NAHOUM
- Madame Zinèbe HADDAOUI
- Madame Martine BAREL
- Madame Martine CLAVEL



**PRÉFET
DE VAUCLUSE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Direction départementale
de l'emploi, du travail
et des solidarités**

B) REPRÉSENTANTS DU PERSONNEL :

CATÉGORIE A :

Titulaires :

- Madame Dominique SIMON SAINTOT
- Madame Véronique LATZ

Suppléants :

- Madame Christelle KHODJA
- Madame Souliha BIHI
- Madame Marie-Ange AMBERT
- Madame Lisa AYMARD

CATÉGORIE B :

Titulaire :

- Madame Anne SAINT JEAN

Suppléants :

- Madame Delphine DELGRANGE
- Madame Panani NIEDZWIECKI

CATÉGORIE C :

Titulaires :

- Madame Saliha SAHKI
- Madame Valérie ANTOINE

Suppléants :

- Madame Jamila CHAOUICHE ZOUFFOL
- Madame Aurélie MAILLO
- Madame Huguette BRASS
- Madame Souad ELAZMAOUI

Article 3 : Conformément à l'article 8 de l'arrêté du 4 août 2004, le mandat des représentants de la Mairie et du CCAS d'Avignon prendra fin lorsqu'ils cesseront d'appartenir aux conseils ou commissions au titre desquels ils ont été désignés.

Article 4 : Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de Vaucluse.



**PRÉFET
DE VAUCLUSE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Direction départementale
de l'emploi, du travail
et des solidarités**

Article 5 : Un recours contentieux peut être déposé auprès du tribunal administratif de Nîmes 16 avenue Feuchères, 30000 Nîmes, cedex 09, également dans un délai de deux mois à compter de sa publication, ou dans le délai de deux mois à partir de la réponse de l'administration si un recours administratif a été déposé, l'absence de réponse au terme d'un délai de deux mois d'un recours administratif valant rejet implicite.

La juridiction administrative compétente peut être aussi saisie par l'application « télérecours citoyens » accessible à partir du site internet : <https://www.telerecours.fr>

Article 6 : La secrétaire générale de la préfecture de Vaucluse et la directrice départementale de l'emploi, du travail et des solidarités de Vaucluse sont chargées, chacune en ce qui la concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Avignon, le **07 OCT. 2025**

Pour le Préfet et par délégation,

Pour la directrice départementale de l'emploi,
du travail et des solidarités de Vaucluse
La directrice départementale adjointe

Nelly BLOME